

Préavis municipal n° 37 relatif à la demande de crédit d'investissement pour l'étude d'agrandissement et de relocalisation de la déchèterie

Date proposée pour la séance de la commission :

- Mercredi 28 mars 2018 à 19h30
Bâtiment du Montoly 3, salle 1

Municipal responsable : M. Michael Rohrer

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères
Messieurs les Conseillers,

Introduction

La Ville de Gland connaît une importante croissance démographique à laquelle les infrastructures communales doivent s'adapter. La déchèterie, dont la construction sur la parcelle n° 427 date de 1992, n'a pas subi de modification significative depuis.

Avec l'introduction de la taxe au sac en 2012 et l'augmentation de la population, le volume des déchets collectés a augmenté de plus de 20%. Bien que le site remplisse encore sa fonction primordiale de centre de collecte des déchets, il n'offre plus aujourd'hui, au vu de la fréquentation, des conditions de sécurité et d'exploitation optimales. Afin de répondre à l'entrée en vigueur de la nouvelle Ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets (OLED) du 4 décembre 2015, il convient de redimensionner et réaménager la déchèterie communale.

Le présent préavis a pour but de demander l'obtention d'un crédit d'étude pour la réalisation d'un projet de construction d'une nouvelle déchèterie.

Situation

La parcelle n°436, issue d'un remaniement parcellaire, est propriété de la Ville de Gland. Elle est réservée à la relocalisation de la déchèterie suite aux planifications prévues par le Schéma directeur intercommunal Gland-Vich et la problématique du traitement territorial du secteur de "La Ballastière".

Le projet complexe de relocalisation de "La Ballastière" est né en 2012 et a vu une première étape achevée en 2016 par l'exploitation des parcelles voisines à la parcelle 436 par les entreprises Sotridec SA, Sadec SA et Cermix SA.

En réaménageant la nouvelle déchèterie sur cette parcelle une étape supplémentaire sera atteinte dans le cadre de la relocalisation de "La Ballastière".

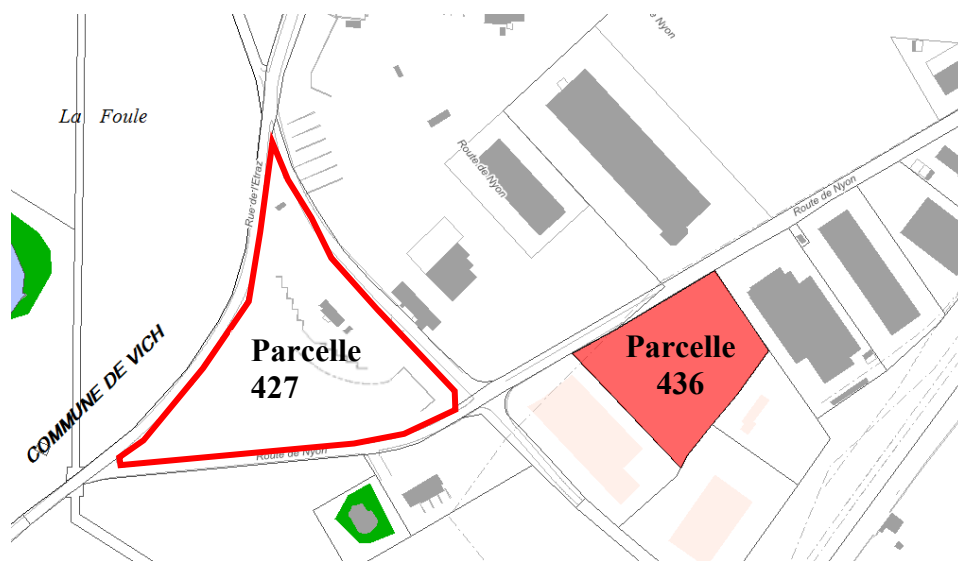


Fig. 1 : situation de la parcelle n°436 réservée à l'implantation de la future déchèterie

Objectifs de l'étude

Les objectifs principaux de l'étude de la construction de la nouvelle déchèterie sont :

- analyser les besoins futurs concernant la gestion des déchets dans le but d'optimiser les coûts d'exploitation ;
- construire un espace muni de conteneurs et d'emplacements particuliers permettant de collecter séparément les déchets souhaités ;
- aménager des zones de stockage (couvertes et ventilées si nécessaire) pour entreposer provisoirement et conditionner certains déchets avant leur évacuation (appareils électriques, appareils frigorifiques, déchets spéciaux, batteries) ;
- évaluer l'impact de l'accès à la déchèterie sur le domaine routier communal et organiser la circulation et le stationnement des usagers à l'intérieur de celle-ci ;
- aménager un espace de travail fonctionnel pour les exploitants ;
- étudier l'aménagement d'un espace d'accueil pour les usagers.

Ce dernier point fait référence à la réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Patrick Messmer relative à l'aménagement de la déchèterie du 24 mai 2017. Elle précisait que l'aménagement d'un espace convivial favorisant les échanges, type ressourcerie, serait étudié dans le cadre de la relocalisation du centre de collectes.

Description des prestations d'ingénieurs

L'étude sera décomposée en plusieurs phases afin de présenter un projet abouti pour atteindre les objectifs fixés.

Une phase d'avant-projet permettra d'étudier diverses configurations des aménagements de gestion des déchets. Elle sera associée à une étude de trafic. Cette dernière a pour but de proposer une solution adaptée pour le stationnement sur le site et d'assurer une interface de circulation optimale sur la Route de Nyon. Ainsi un concept général pourra être défini pour :

- les usagers de la déchèterie;
- les véhicules d'exploitation du centre de collectes.

Une attention particulière sera portée sur l'influence du trafic, notamment lors de forte affluence, avec la circulation sur l'axe de la Route de Nyon.

Dans la phase de projet une place importante sera consacrée au dimensionnement du projet avec une analyse des besoins futurs concernant la gestion des déchets. Au regard des législations en vigueur le projet définira spécifiquement les infrastructures nécessaires au stockage des déchets, notamment des déchets spéciaux, en toute sécurité. Les types de déchets collectés seront également réévalués en fonction des filières de recyclage qui se développent ou qui apparaîtront dans le futur. Le projet englobera ainsi l'ensemble des adaptations nécessaires au respect des contraintes légales, environnementales et sécuritaires. L'ensemble de ces facteurs permettra à la Municipalité de proposer une infrastructure optimale et une rationalisation des coûts d'évacuation et d'exploitation, tout en améliorant le taux de recyclage sur le territoire communal.

Conformément à l'usage en vigueur le mandataire devra également mener à bien toutes les démarches nécessaires aux demandes d'autorisation et la réalisation du dossier d'enquête publique. Suite aux procédures de consultation, les démarches pour la demande de crédit de construction seront réalisées.

Les prestations seront finalement étendues avec l'étude du projet d'exécution, la planification, le suivi des travaux ainsi que la mise en service de l'ouvrage. Ces dernières phases ne font cependant pas partie de la présente demande. Les honoraires y relatifs seront intégrés dans le préavis du crédit de construction qui sera présenté ultérieurement, lorsque le projet sera précisément déterminé.

Le calendrier intentionnel annonce une durée approximative d'une année pour réaliser cette étude.

Coût de l'étude

Basé sur les prix actuels de la construction, le coût estimatif de ces travaux se résume comme suit :

Honoraires ingénieurs pour études	93'000.--
Etude de trafic	20'000.--
Analyses géotechniques	10'000.--
Prestations complémentaires	15'000.--
Divers & imprévus	10'000.--
Montant HT	148'000.--
T.V.A. 7,7 % arrondi à	12'000.--
Montant total TTC	160'000.--

Il convient de préciser que dans le cadre du plan d'investissement un montant de CHF 1'000'000.-- est prévu pour la construction d'une déchèterie similaire à l'actuelle. Le montant précis de l'investissement sera réévalué en fonction des choix d'aménagements proposés dans le cadre de l'étude.

Financement

Le financement des études pourrait être assuré, cas échéant, par les disponibilités de la bourse communale. Toutefois, nous sollicitons, conjointement à la présente demande de crédit, l'autorisation de contracter un emprunt de CHF 160'000.-- aux conditions les plus favorables.

Sur la base d'un taux d'intérêt de 1.5%, nos charges financières pourraient s'élever à CHF 2'400.-- par année.

Le tableau récapitulatif montrant la situation financière de la Commune, joint en annexe, permet de vérifier que cet emprunt entre dans le cadre du plafond d'endettement ratifié par le Conseil communal.

Amortissements

Si le crédit d'investissement pour la réalisation de la nouvelle déchèterie n'est pas octroyé par le Conseil communal, le montant utilisé pour l'étude sera amorti sur une période de 5 ans, conformément aux dispositions du règlement sur la comptabilité des communes. La charge d'amortissement serait alors de CHF 32'000.-- pour une année complète.

En cas d'acceptation du crédit de construction de la nouvelle déchèterie, ce montant sera intégré dans le décompte final des travaux de rénovation et il sera amorti sur une période de 30 ans.

Frais d'exploitation

En fonction du projet retenu, il est probable que les frais d'exploitation augmentent. Ceux-ci seront analysés et précisés dans le cadre du préavis d'investissement pour la réalisation de la nouvelle déchèterie.

Conclusion

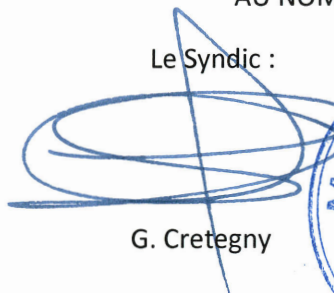
Fondée sur ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal de prendre les décisions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL

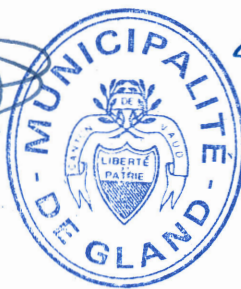
- vu - le préavis municipal n° 37 relatif à la demande de crédit d'investissement pour l'étude de l'agrandissement et de la relocalisation de la déchèterie
- ouï - le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet;
- considérant - que cet objet a été porté à l'ordre du jour
- d é c i d e
- I. - d'accorder un crédit de CHF 160'000.-- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre cette étude
- II. - d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 160'000.--.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

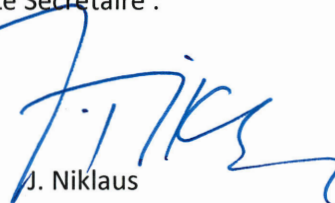
Le Syndic :



G. Cretegny



Le Secrétaire :



J. Niklaus

Crédit d'investissement

Préavis n° : 37 / 2018 Montant : CHF (TTC) 160'000.00

Préavis municipal n° 37 relatif à la demande de crédit d'investissement pour l'étude d'agrandissement et de relocalisation de la déchèterie

Estimation des charges de fonctionnement annuelles				CHF
- Charges financières : 1.50% par an				2'400.00
- Amortissement : linéaire sur 5 ans				32'000.00
Total annuel des charges				34'400.00
Situation financière				CHF
Plafond en matière d'endettement et de risques pour cautionnements				128'000'000.00
Cautionnements engagés à ce jour				10'897'500.00
Endettement à ce jour				
	31.12.2015	31.12.2016	31.12.2017	
Endettement au bilan				
Engagements courants	2'058'893.90	2'278'609.26	3'585'231.76	
Passifs transitoires	4'372'973.79	1'926'643.02	2'030'885.15	
Emprunts à court et long terme	60'335'000.00	61'275'000.00	59'215'000.00	
Total endettement au bilan	66'766'867.69	65'480'252.28	64'831'116.91	
Engagements hors bilan				
Préavis en cours acceptés par le Conseil communal			56'355'297.20	
Travaux facturés et payés à ce jour			24'090'895.57	
Total engagements hors bilan			32'264'401.63	
Total endettement brut				97'095'518.54
Solde disponible à ce jour				20'006'981.46
Autres préavis en cours				
Préavis municipal n°39 relatif à une demande de crédit d'investissement pour la construction d'une plate-forme élévatrice, d'un local de stockage et l'aménagement de bureaux au Théâtre de Grand-Champ			370'000.00	
Préavis municipal n° 40 relatif à l'augmentation du capital de ThermorésÔ SA			900'000.00	
Total des préavis en cours			1'270'000.00	

Mise à jour : 2 mars 2018